



La Confédération Générale du Travail

**« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »**

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1493 du 14 octobre 2015

Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Action du 8 octobre 2015 : Communiqués CGT	3
2. CTM du 17 septembre 2015 : déclaration et compte rendu CGT/FSU	4-16
3. CTM du 1er octobre 2015 : Déclaration et compte rendu intersyndical	17-20
4. Réforme territoriale : Déclaration intersyndicale des représentants du personnel des DREAL	21-22
5. Décroisement MAAF - MEDDE : Communiqué SYAC CGT - FNEE CGT	23-24
6. Budget 2016 : Communiqué UGFF – CGT	25
7. Plan de relance autoroutier : Compte rendu de la réunion du 29 septembre 2015	26-27
8. COP 21 : Communiqué FNEE – CGT	28-32
9. Personnels de l'Environnement : Communiqué intersyndical	33-34
10. PPCR : Communiqués CGT	35-37



AGENDA

19 OCTOBRE 2015
SECRETARIAT FEDERAL

21 OCTOBRE 2015
BUREAU UGFF-CGT

3 NOVEMBRE 2015
CE FEDERALE

4 NOVEMBRE 2015
CE FEDERALE

4 NOVEMBRE 2015
CE+ORGAS UGFF

5 NOVEMBRE 2015
CE UGFF

5 NOVEMBRE 2015
CTM

13 NOVEMBRE 2015
COMITE DE SUIVI AFB



INFOS REVES



ASSURANCE CHOMAGE

**LE CONSEIL D'ETAT
CONFIRME LE BESOIN D'UNE
AUTRE NEGOCIATION**

Le Conseil d'Etat vient d'annoncer l'annulation de l'agrément par l'ancien ministre du Travail, François Rebsamen, de la convention Unedic du 14 mai 2014, issue de l'accord du 22 mars 2014 et en vigueur depuis le 1er juillet 2014. (...)



AIR FRANCE

**« TOUTES LES VIOLENCES SE
CONDAMNENT ! »**

Alors que la direction vient d'annoncer un nouveau plan désastreux pour l'emploi -près de 3 000 postes seront supprimés dans les deux prochaines années-, des actes de violence ont été commis contre certains dirigeants d'Air France, à l'issue du Comité central d'entreprise du 5 octobre 2015. (...)



LUTTE EN SAVOIE

**LES SALARIES LICENCIES DE
GRAFTECH BLOQUENT L'USINE ET
DEMANDENT UN REPRENEUR**

Depuis le lundi 21 septembre, à l'appel de l'Union départementale CGT de Savoie mais aussi de la mairie de La Léchère, un collectif bloque, nuit et jour, l'accès de l'usine GrafTech aux camions venus démanteler les restes de ce fleuron industriel savoyard. (...)

Suite sur : www.cgt.fr



COMMUNIQUÉ

Journée de mobilisation interprofessionnelle

8 octobre 2015 : les réponses sociales deviennent incontournables !

Dans un contexte politique et économique très tendu, fait de beaucoup d'incertitudes dans le monde du travail et où sévit une véritable violence sociale, ce premier rendez-vous d'actions interprofessionnelles unitaire de la rentrée donne de l'espoir aux salariés, aux retraités, et à la jeunesse.

Dans 160 rassemblements et manifestations, plus de 100 000 salariés, retraités, des étudiants et des lycéens ont montré leur détermination à revendiquer d'autres choix économiques et sociaux et à combattre l'austérité généralisée.

Dans de nombreux départements, cette journée de mobilisation a été marquée par de multiples initiatives et arrêts de travail dans les entreprises et établissements publics, des signatures de pétitions pour l'augmentation des salaires et des pensions, des informations grand public. Les luttes locales en cours souvent unitaires, dans le privé ou le public ont été des lieux de rassemblements exprimant la solidarité des autres salariés. Les salariés d'Air France ont à nouveau manifesté leur refus des restructurations annoncées et des milliers de suppressions d'emplois. Les personnels hospitaliers ont à nouveau réclamé des moyens supplémentaires pour travailler dans de meilleures conditions et maintenir les 35 heures...

Ce rendez-vous revendicatif s'ajoute aux multiples luttes locales pour l'emploi, les salaires, les conditions de travail. Sans conteste, ce 8 octobre résonne comme un démenti à tous ceux qui prônent la fatalité et la résignation.

La CGT appelle ses organisations à débattre en grand avec les salariés afin d'élargir et amplifier la mobilisation, seule issue pour gagner du progrès social.

Montreuil, le 8 octobre 2015



CTM MEDDE-MLETR - 17 SEPTEMBRE 2015 COMPTE-RENDU

La CGT et la FSU font une déclaration liminaire (lire déclaration jointe ci-dessous)

Le Secrétaire Général répond en substance les éléments suivants.

Sécurité des personnels intervenant sur les réseaux et infrastructures, comme tous les ans le Ministère fait une communication dans les médias pour sensibiliser les usagers de la route aux risques qu'encourent les agents. Le Secrétaire d'État aux Transports Alain Vidalies s'est rendu aux obsèques de l'agent de la DIR EST et est vigilant sur la sécurité des personnels. Le bilan de l'accidentologie des agents est déjà lourd en 2015 et les cadres de la DGITM et des DIR sont mobilisés...

OPA des DOM, le Ministère s'est engagé sur trois points dont deux ont été respectés, il reste à régler la question de la zone d'abattement toujours en discussion avec le Ministère de l'Outre-Mer...

Réforme territoriale, il n'y aura pas de mobilité géographique imposée, il y aura une réduction des effectifs en 2016 (renvoi au PLF 2016 qui sera présenté au CTM du 1^{er} octobre), les missions en DREAL seront maintenues, un travail en commun entre les DREAL et les DDT devant préciser les choses... A ce jour, les préfets des régions fusionnées n'ont pas reçu leurs lettres de missions mais cela est imminent. Il y a des étapes incontournables dans la restructuration des DREAL comme saisir les CHSCT et CT avec des études d'impact préalables... De fait le calendrier est bien desserré, mais chaque directeur peut décider d'aller plus ou moins vite selon les situations... Juillet 2016 étant le butoir pour le positionnement des agents dans les nouveaux organigrammes. Le comité ministériel de suivi de la réforme territoriale sera installé le 12 octobre prochain.

L'avenir du projet d'accord PPCR soumis aux organisations syndicales de la Fonction Publique est en attente des réponses des syndicats, cela sera connu le 1^{er} octobre.

L'agenda social Ministériel sera (enfin) signé avant le 1^{er} octobre par les ministres...

Le comité de suivi des temps et charges de travail doit être réuni dans les semaines à venir, c'est une demande forte et réitérée... **La DRH (Cécile Avezard)** le confirme, la date restant à caler.

Le CHSCTM se réunit le 6 octobre prochain et le SG assure qu'il s'y impliquera comme son prédécesseur. Sur les demandes d'ordre du jour, le CHSCTM ne peut pas traiter tous les sujets, les prérogatives des CHSCT locaux doivent être respectées...

Régine Bréhier directrice des Affaires Maritimes (DAM), précise au sujet de la sécurité et des conditions de travail des personnels des affaires maritimes (DIRM et DDTM/DML, la refonte de la circulaire contrôle et sécurité, les différents moyens de répondre aux exigences de sécurité pour les

personnels...Et assure qu'il faudra tirer des leçons des agressions subies par des agents de la DDTM 13...

POINT – RIFSEEP (CTM du matin « reconvoqué »)

Ce point est représenté au CTM car les projets de textes avaient été rejetés par les organisations syndicales à l'unanimité lors du CTM du 3 septembre. Une réunion a eu lieu le 10 septembre à l'initiative de la DRH sur ce dossier pour que l'administration apporte certaines précisions et que de « nouvelles propositions » soient proposées par l'administration pour ce CTM... Or ce sont les mêmes textes qui sont soumis aux votes ! (A l'exception du corps des IAM, où le texte précise qu'après intégration des agents dans les corps ITPE ou Attachés, ce sont les régimes indemnitaires de ces corps qui s'appliqueront)...

CGT et FSU (lire ci-joint l'intervention de Marie-Christine Van Marle) relèvent les désaccords et pointent plusieurs demandes sur les choix d'interprétation et d'application du RIFSEEP faits par la DRH. Cela est aggravateur d'injustices en cascades, d'individualisation à tous niveaux et marquée par l'austérité renforcée !

En outre, CGT et FSU demandent au Ministère que soit portée une demande de dérogation à la Fonction Publique de non application du RIFSEEP pour toute la catégorie C du MEEDE/MLETR comme cela a été fait au MAAF y compris pour les adjoints administratifs.

Régis TALON (SG adjoint) répond que le débat ne peut pas être réouvert sur le dossier RIFSEEP et qu'il reste un gros travail d'application par des notes de gestion qui pourront s'améliorer dans le temps. Des réexamens seront faits pour la prise en compte de la réforme territoriale, des réorganisations..... Dans les futures Directions Régionales, il faudra prendre en compte certains niveaux de délégation. Les groupes de fonctions (et pas seulement le changement de fonctions) sont des éléments bloquants pour la répartition indemnitaire au sein de ces groupes.

Cécile AVEZARD répond que des prochaines discussions seront possibles sur les notes de gestion. Elle admet que le RIFSEEP est un cadre contesté, mais ce cadre et le contexte budgétaire s'imposent à nous. Ils ne peuvent être contournés...

Une motion CGT et FSU est proposée au vote du CTM :

Le CTM, ayant pris connaissance des demandes de dérogation au RIFSEEP présentées par le Ministre chargé de l'Agriculture, demande que tous les corps de catégorie C soient ajoutés à la demande de dérogation présentée par le MEDDE/MLETR

VOTE: POUR 13(CGT-FSU-FO-UNSA-Solidaires)

ABSTENTION 2(CFDT)

Les projets d'arrêtés RIFSEEP, au nombre de 7, concernant les Adjoints administratifs, Adjoints Techniques, Syndics des Gens de Mer, Secrétaires d'Administration et de contrôle du développement durable, Technicien Supérieur du Développement Durable spécialité Navigation et Sécurité Maritime, Inspecteurs Généraux et Inspecteurs de l'Administration du Développement Durable et Inspecteurs des Affaires Maritimes, nous sont présentés sans changement. Des amendements souhaités par la CFDT ou l'UNSA sont déclarés irrecevables par l'administration, sans qu'ils soient soumis au vote par ces organisations.

**VOTE SUR LES 7 PROJETS D'ARRETES RIFSEEP:
CONTRE UNANIMITE 15 (CGT-FSU-FO-UNSA-CFDT-Solidaires)**

CTM DU 17 SEPTEMBRE APRES-MIDI

POINT 1 – PROJET DE MODIFICATION DU DECRET N° 93-1289 DU 08 DECEMBRE 1993 RELATIF A L'ECOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSEES

L'administration présente un texte qui fait un « toilettage » du décret relatif à l'ENPC, et suite aux dernières modifications demandées par le Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (article 21 du texte modifié).

La FSU et la CGT présentent 4 amendements sur : 1- la limitation à deux du nombre de directeurs adjoints, 2- la nomination par arrêté du ministre des directeurs chargés de enseignement de la recherche et de la formation continue, 3- la suppression de l'évaluation directe des recherches par le conseil scientifique(en raison du rôle des instances nationale d'évaluation), 4- en matière disciplinaire l'ajout de la référence aux compétences des CAP ou CCP pour les personnels.

Ils sont votés par le CTM:

Amendement 1 POUR 12 (CGT-FSU-FO-CFDT-Solidaires) ABSTENTION 3 (UNSA)

Amendement 2 POUR 12 (CGT-FSU-FO-CFDT-Solidaires) ABSTENTION 3 (UNSA)

Amendement 3 POUR Unanimité (CGT-FSU-FO-UNSA-CFDT-Solidaires)

Amendement 4 POUR Unanimité (CGT-FSU-FO-UNSA-CFDT-Solidaires)

Amendement 5 Administration POUR 4 (FO) CONTRE 8 (CGT-FSU-CFDT-Solidaires) ABSTENTION 3 (UNSA)

FO présente un amendement 6 sur l'article 8 relatif à la limite d'âge du président du CA :

POUR 9 (CGT-FSU-FO) ABSTENTION 6 (UNSA-CFDT-Solidaires)

L'administration retient les amendements 3, 4, 5, et soumet le projet de décret ainsi modifié :

VOTE ABSTENTION Unanimité (CGT-FSU-FO-UNSA-CFDT-Solidaires)

POINT 2 – PROJET DE DECRET RELATIF A L'ENQUETE NAUTIQUE

L'administration présente ce projet, mais l'avis requis du Ministère de la Justice sur les PV et les rapports avec les enquêtes judiciaires, n'est toujours pas rendu. Pour plus de compréhension l'administration retire ce point de l'ordre du jour, qui sera représenté lorsque l'avis du Ministère de la Justice sera connu.

POINT 3 – PROJET D'ARRETE RELATIF A L'ACCES DES ORGANISATIONS SYNDICALES AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION DANS LES SERVICES DU MEDDE ET DU MLETR

Francis ROL TANGUY Secrétaire Général précise que toutes les organisations syndicales du CTM pourront avoir accès au site intranet de la DGAC, les détails matériels devant être vus avec la DGAC.

L'administration soumet un amendement technique relatif à l'alimentation à partir de réseaux délocalisés par les syndicats des sites dédiés aux informations des agents.

VOTE POUR Unanimité 15 (CGT-FSU-FO-UNSA-CFDT-Solidaires)

Le projet d'arrêté modifié est soumis CTM:

VOTE POUR 11 (CGT-FSU-UNSA- CFDT-Solidaires) CONTRE 4 (FO)

POINT 4 – PLAN D'ACTION EGALITE PROFESSIONNELLE- FEMMES-HOMMES AU MEEDE-MLETR(2015-2017)

Suite aux différentes réunions du groupe de travail égalité professionnelle, il est proposé un plan d'action sur 2015, 2016 et 2017 sur quatre axes et la mise en oeuvre des quatorze mesures prévues

par la charte égalité déjà adoptée.

CGT et FSU (lire l'intervention ci-jointe de Fabienne Tatot) peuvent adopter ce plan d'actions, la question clef étant celle des moyens concrets pour faire respecter à tous niveaux les exigences de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. S'agissant du sujet du projet de Charte des temps, la réunion au préalable du Comité de suivi temps et charges de travail, enfin garantie par le SG et la DRH en réponse à nos demandes, doit être l'occasion de voir comment reprendre le sujet.

Francis ROL TANGUY veut que la charte soit reprise afin d'y intégrer des améliorations.

Cécile AVEZARD voudrait lancer une étude d'explication sur les inégalités

Isabelle ANTOINE (déléguée à l'égalité professionnelle) a l'ambition et la volonté pour bien avancer sur ce dossier et le fera en fonction du calendrier et des dossiers qui seront présentés.

Vote sur le plan d'actions:

**POUR 11 (CGT-FSU-UNSA-CFDT-Solidaires)
CONTRE 4 (FO)**

POINT D'INFORMATION – SIDSIC

Les SIDSIC ont été créés dans les préfectures devenant des services à part entière, mais l'harmonisation de gestion est restée dans les Ministères de tutelle des agents. Le 1er janvier 2016 la gestion des personnels sera transféré aux préfectures sur le programme 333 titre 2 seul l'emploi des personnels est concerné le statut quo de gestion RH. L'action sociale et la médecine de prévention continuent à être en gestion dans les ministères de tutelle.

Le CT des DDI du 24 septembre aura en débattre en sachant que c'est un point d'information et non soumis à l'avis du CT

Le secrétaire général considère que c'est le CT des DDI qui est le vrai lieu de discussion sur les SIDSIC, il n'y a pas eu de discussions préalables entre les ministères, c'est une année de travail.

POINT D'INFORMATION – EFFECTIS SECURITE ROUTIERE

Depuis 2010, les missions de sécurité routière ne font plus partie des attributions du ministre chargé des transports, donc du MEDDE. A l'exception de ce qui concerne la réglementation technique des véhicules.

De tout temps, la CGT a dénoncé ce transfert de compétences, la sécurité routière ne se résumant pas à la répression, mais nécessitant la prise en compte de la formation du conducteur, des véhicules et des infrastructures.

Ces compétences existaient dans les ex DDE et DRE, et existe toujours aujourd'hui dans les DDT(M), les DIR et les DREAL. Le transfert des agents qui assurent ces missions conduira inévitablement, au gré des départs en retraites et des mutations à une perte progressive de la compétence, jusqu'à sa disparition. Il sera ensuite facile et présenté comme une évidence l'externalisation des missions, en clair, leur privatisation.

L'objectif de transfert de la gestion des agents affectés sur des missions de sécurité routière est aujourd'hui partiellement accompli puisque la Direction de la Sécurité et de la Circulation Routières (DSCR) comme les inspecteurs et délégués du permis de conduire (IPCSR et DPCSR) sont aujourd'hui agents du ministère de l'intérieur.

Afin de procéder au transfert de tous les autres agents affectés sur des missions de sécurité routière, un audit a été fait par l'IGA et le CGEDD. Le rapport d'audit a été remis à l'administration début 2014. Il faut noter que ce rapport n'a jamais été rendu public. A la demande de la CGT et de la FSU, le Secrétaire Général du ministère s'est engagé à « voir ce qu'il en était ». Sans avoir eu connaissance de ce rapport, nous savons néanmoins qu'il en ressortait deux points importants :

- changer une situation qui fonctionne bien ne semblait pas pertinent,
- le transfert d'agents qui bien souvent ne sont pas à 100 % sur des missions de SR semble compliqué.

Ce transfert concerne 630 ETPT (services supports compris), soit environ 800 agents. Afin d'éviter un exercice de décroisement toujours compliqué (cf décroisement MEDDE/MAAF), un accord a été signé fin août entre les secrétaires généraux des deux ministères (voir en pièce jointe). Cet accord prévoit entre autre la mise en place d'un système de rétro-transfert de gestion pour les années 2016 et 2017. Cela signifie que rien ne change pour la gestion des agents et de leurs carrières qui restent gérées par le MEDDE.

Ce même accord prévoit une concertation avec les organisations syndicales pendant ces deux années 2016 et 2017 pour étudier les modalités de transfert en 2018 ou la pérennisation du rétro-transfert de gestion.



Comité technique ministériel du 17 septembre 2015 Déclaration liminaire CGT-FSU

Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames et Messieurs,
Cher-e-s camarades,

Nos deux organisations syndicales CGT et FSU n'ont eu de cesse de vous interpellier sur la situation administrative et financière des agents qui se dégrade dans tous les services. Ce qu'ils vivent sont des remises en cause de leurs droits statutaires, catégorielles, sociaux et autres..... Nous attendons toujours des réponses concrètes de votre part, ainsi que de vos responsables de services afin que leurs situations reviennent à la normale.

Ce sont les politiques d'austérité aggravées qui sont appliquées et font vivre ces situations par manque d'effectifs, manque de moyens matériels, dégradations des conditions de travail, baisse de leurs rémunérations...

Nous sommes opposés fermement aux nouvelles règles que le ministère impose aux promotions d'accès à TSDD pour les CEE et le recul sur la double carrière des Détachement Sans Limitation de Durée (DSLDD).

L'agenda social ministériel 2014 – 2015 sera-t-il signé par nos deux ministres avant le CTM du 1^{er} octobre ? Cela vous fait gagner deux ans en terme d'économies financières sur le dos des personnels. Les salariés et privés d'emploi se payent la compression des dépenses publiques, les cycles de la crise financière causée par les entreprises du CAC 40, les banques avec la complicité du gouvernement, de la commission européenne, la Banque Centrale Européenne (BCE) et du Fonds Monétaire International(FMI). La CGT et la FSU sont en complet désaccord avec ces pratiques. Nous sommes très loin des intentions affichées par ce gouvernement en 2012. Nous vous le disons : la colère des personnels monte.

C'est pour cela que nos organisations avec d'autres appellent à l'action le 08 octobre pour l'emploi, les salaires (revalorisation du point d'indice), retraites, protection sociale, amélioration des conditions de travail, promouvoir et développer les Services Publics. Les attaques que nous subissons dans l'activité syndicale dans les services, les discriminations dans nos carrières appellent une vigilance absolue pour exiger le respect des libertés syndicales.

Le dialogue social à tous les niveaux... Il ne suffit pas de le dire ou de l'écrire pour qu'un véritable dialogue s'instaure avec les organisations syndicales représentatives aussi bien au plus haut niveau que dans tous les services et établissements.

Des courriers essentiels et urgents envoyés aux ministres et à vous-même attendent toujours des réponses... Monsieur le Secrétaire Général.

Nos camarades siégeant au CHSCTM nous apprennent que plusieurs entraves sont effectuées par vos responsables dans l'inscription de l'ordre du jour de la prochaine convocation de cette instance. Elles sont de plusieurs ordres:

- L'expertise de l'organisme agréé DEGEST obtenu par le CHSCT de la DIRMC "risque grave sur RPS"
- Non présentation des enquêtes sur les maladies professionnelles
- Dans quels délais garantissez-vous l'application aux retraités du décret Fonction Publique du 20 mai 2015 sur le suivi médical post professionnel exposés à des CMR ?
- Le groupe de travail sur santé et sécurité dans le maritime n'est toujours pas mis en place (il y a des obstructions sur la mise à jour listes des sites, métiers, périodes d'exposition à l'amiante), nous attendons toujours la présentation des actions déployées
- Toujours pas de suite sur l'ACAATA (ASCAA pour la Fonction Publique) suite au courrier de Delphine BATHO et Cécile DUFLLOT du 20 mars 2013 demandant l'extension aux agents du MEDDE exposés
- Report systématique du groupe de travail sur santé sécurité dans les DIR.

Nous attendons toujours votre participation, Monsieur le Secrétaire Général, au CHSCTM, comme le faisait auparavant votre prédécesseur et le DRH.

Les différentes lois (Macron, Dialogue Social, NOTRe.....) publiées pendant la période estivale révèlent l'ampleur des attaques contre le dialogue social et le monde du travail.

La sécurité des personnels exerçant sur les réseaux et infrastructures se dégrade comme ceci a été reconnu par le DGITM François Poupard. Qu'avez-vous prévu quand on sait que nos collègues et camarades ont subi un lourd tribut (DIR EST, DIR NORD DIR MC).

Sans préjudice des conclusions sur l'accident mortel de notre collègue de la DIR EST, nous pouvons d'ores et déjà dire qu'il y a un problème de configuration du réseau : comment une poubelle peut-elle se trouver à la fin d'une bretelle d'accès à la nationale 4 ?

La campagne de communication sur la sécurité des agents d'exploitation, bienvenue, va-t-elle réduire l'utilisation de la bande d'arrêt d'urgence comme parking ?

N'oublions pas le collègue décédé suite à un accident du travail dans la cour du CEI de Champigny à la DIRIF, cela doit nous faire réfléchir et des dispositions qui doivent être prises en matière de sécurité.

Pour la CGT et la FSU, ces accidents sont révélateurs. La sécurité des personnels intervenant sur les réseaux et infrastructures appelle des moyens matériels et des effectifs et organisation du travail garantissant la sécurité des missions et non à réduire les niveaux de service.

S'agissant des OPA DOM :

Déclaration CGT

Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames, Messieurs,
Cher-e-s camarades,

**Les OPA des Antilles-Guyane seraient-ils autant
détestés par ce Gouvernement de Gauche...**

Nous (OPA domiens) considérons que le Ministère ne prend pas la mesure de la situation dans nos territoires où le coût de la vie chère est de plus en plus voyant avec les mesures de ce Gouvernement.

De plus les OPA n'ont connu aucune augmentation de salaire depuis juillet 2010 ; alors qu'ils devraient bénéficier de plein droit et dans les mêmes conditions, des mesures de revalorisation accordées aux fonctionnaires.

Nous ne sommes pas dupes !

En ce qui nous concerne, pourquoi ces mêmes Ouvriers d'Etat (DGAC – Météo-France et OPA) affectés dans les Dom et appartenant au même Ministère seraient traités de manière inégalitaire ?

Nous le voyons bien à l'annexe 1 (voir ci-dessous) de *l'arrêté du 23 septembre 2011 portant application du décret n° 2011-1171 du 23 septembre 2011 relatif à la rémunération des ouvriers d'Etat relevant de la DGAC et Météo-France.*

Annexe I	
TAUX D'ABATTEMENT DES ZONES DE RÉSIDENCE PRÉVUS À L'ARTICLE 1 ^{er} DU PRÉSENT ARRÊTÉ	
ZONES D'ABATTEMENT	TAUX D'ABATTEMENT
0	0 %
2	1,80 %
3	2,70 %

Nota. – Les départements de la Corse, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de La Réunion ainsi que la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon relèvent de la zone d'abattement 0.

Notre patience a des limites. et de part cette situation, les OPA de Martinique et de Guadeloupe ne peuvent pas faire valoir leurs droits d'option pour la FPT à cause de ce problème d'abattement toujours en suspens.

Nous demandons au Ministère de prendre urgemment toutes les dispositions permettant :

le rétablissement de la base salariale (zone d'abattement 0) des OPA des Dom pour la paie de novembre 2015, permettant de faire valoir leur droit d'option

-la régularisation des horaires décalés de nuits des années 2013 et suivantes

-la revalorisation de toutes les classifications OPA calquées sur l'évolution de la catégorie C de la fonction publique...

FAUTE DE QUOI, NOUS NOUS REFUSERONS LE DROIT D'OPTION POUR LA FPT.

Nous vous remercions de votre écoute.



Intervention CGT/FSU sur le RIFSEEP 2ème consultation du CTM 17/09/2015

Lors de la première consultation du comité technique ministériel le 3 septembre dernier, la CGT et la FSU ont exprimé leur opposition au RIFSEEP pour des raisons que je résume brièvement :

- parce qu'il ne corrigerait en rien les inégalités entre agents issues de la PFR,
- parce qu'il diffuserait ces inégalités en catégorie C, qui n'a pourtant pas besoin de ça pour souffrir,
- parce qu'il aggraverait la pénalisation des corps administratifs, déjà si marquée au MEEDE et au MLETR par rapport aux corps techniques, dans le contexte de concurrence pour l'accès à des postes de plus en plus rares, qui existe déjà et que la réforme territoriale va accroître.

La CGT et la FSU ont participé à la réunion technique du 10 septembre. Des demandes ont été exprimées dont nous attendons les réponses.

Depuis, nous avons eu confirmation que le ministère de l'agriculture a demandé une dérogation à l'application du RIFSEEP pour les adjoints administratifs. Comment ne pas avoir une politique indemnitaire convergente avec le ministère qui nous est le plus proche ?

La CGT et la FSU vous demandent donc en premier lieu d'ajouter les corps de catégorie C aux dérogations demandées pour le MEDDE et le MLETR. C'est l'objet de la motion qui sera présentée au vote du CTM.

Je vais répéter les autres demandes déjà exprimées par la CGT et la FSU en CTM du 3 septembre et en réunion le 10, que nous maintenons :

- nous demandons qu'il n'y ait que trois groupes de fonctions en A (les groupes 1, 2 et 3) comme d'ailleurs vous le prévoyez pour les IADD et les IGADD,
- nous demandons qu'il n'y ait que deux groupes de fonctions en B (les groupes 1 et 2),
- et que dans le cas où la dérogation ne serait pas obtenue pour la catégorie C, celle-ci soit classée dans le seul groupe 1,
- dans l'hypothèse où ces classements - tout à fait conformes au décret du 20 mai 2014 - n'aboutiraient pas, nous demandons que le groupe de fonctions au montant le plus bas soit, pour chaque catégorie, réservé aux stagiaires,
- nous demandons un réexamen du coefficient en cas de changement de fonctions, comme le prévoit les articles 3 et 6 du décret, et non en cas de changement de **groupes** de fonctions comme vous l'introduisez abusivement. À ce sujet, la circulaire du 5 décembre 2014 est d'ailleurs précise. Je cite page 7 : *« Situation de l'agent qui change de fonctions au sein d'un même groupe : ainsi, la diversification des compétences et la mobilité seront donc valorisées... »* (je ne lis pas tout... c'est un peu plus complet et même encore un peu plus favorable aux agents),

- nous avons appris que le ministère des finances ne prévoit pas d'utiliser le complément indemnitaire annuel – qui est facultatif – pour les catégories B et C (dont les primes ne sont pas modulées aux Finances). Nous demandons qu'il en soit de même aux MEDDE/MLETR pour toutes les catégories et que le pourcentage de dotation réservé à ce complément soit réaffecté dans les groupes fonctionnels,
- nous demandons que l'IDT (l'indemnité différentielle temporaire) versée en DDI afin d'harmoniser les différences entre ministères soit incluse dans le montant basculé sur le RIFSEEP,
- nous demandons que les comités techniques locaux soient consultés sur la cotation des postes et que les organisations syndicales soient consultées sur la rédaction de la note de gestion,
- nous demandons une instance de même type que les actuelles commissions de concertation indemnitaires annuelles, et qu'elle concerne tous les corps, y compris les agents de 3ème niveau et les agents en PNA,
- nous demandons un bilan à un an de l'application du RIFSEEP, pour en apprécier les effets et en corriger les dysfonctionnements, notamment en liaison avec la réforme territoriale,
- par ailleurs, nous avons noté que Monsieur le Secrétaire Général estime légitime la possibilité de recours en CAP et nous en confirmons la demande.

Enfin, alors que les projets d'arrêtés doivent être transmis rapidement au guichet unique, accompagnés des fiches techniques, nous constatons que celle concernant les inspecteurs généraux et inspecteurs de l'administration du développement durable ne nous a pas été communiquée. Le CTM est donc consulté sur ce point avec des éléments incomplets et nous vous demandons de nous fournir les informations manquantes.



CTM du 17 septembre 2015

Point 5 – plan d’action égalité pro

Aujourd’hui dans nos ministères et dans nos services, les femmes continuent d’être discriminées dans leur déroulement de carrière en raison des freins qu’elles rencontrent dans leurs demandes de mobilité géographique ou fonctionnelle, en raison des impératifs de disponibilité requis pour occuper des postes à responsabilité, en raison également des difficultés d’accéder à la formation. Mais aussi et surtout au travers des grilles indiciaires qui ne reconnaissent pas suffisamment les compétences dites féminines et en raison de régimes indemnitaires toujours plus individualisés, tel le RIFSEEP, dont il faudra étudier avec attention les conséquences de la mise en place sur les disparités de rémunérations.

Les 1eres réunions entre le ministère et les organisations syndicales concernant la mise en œuvre de l’égalité professionnelle au sein de nos services et établissements publics ont débuté en avril 2013.

Au cours de l’année 2013, les discussions ont principalement porté sur les informations nécessaires à la connaissance des situations professionnelles des agentes et des agents, avec en particulier des échanges concernant le RSC

2014 a permis l’élaboration d’une charte ministérielle relative à l’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, signée le 03 novembre et applicable entre 2014 et 2017.

Dans ces mêmes années étaient publiés l’accord relatif à l’égalité professionnelle dans la fonction publique (08 mars 2013), signé par la CGT ainsi que sa circulaire de mise en œuvre le 08 juillet 2013.

Dans ces 1eres années, d’emblée la CGT a soulevé la question des moyens mis en œuvre pour agir concrètement et efficacement afin d’identifier les facteurs et l’étendue des discriminations, afin de rétablir l’égalité entre les femmes et les hommes dans leur déroulement de carrière, dans leur rémunération, moyens budgétaires et organisationnels.

En 2015, 5 réunions se sont tenues et pourtant nous arrivons à la mi-septembre et le plan d’action **2015-2017** pour la mise en œuvre de la charte ministérielle **2014-2017** pour l’égalité professionnelle n’est toujours pas validé !

En effet, ces réunions se sont relativement focalisées sur l’élaboration d’une charte des temps avec la problématique soulevée du cadre dans lequel elle s’élaborait. Nous rappelons que la CGT a demandé à plusieurs reprises que la question du temps de travail, son décompte et l’enjeu du droit à la déconnexion soit un sujet inscrit en tant que tel à l’agenda social. Beaucoup de temps perdu donc à vouloir traiter exclusivement par l’entrée de l’égalité professionnelle une question qui mériterait de l’être à part entière.

Sur la question de la réactivation des réunions du comité de suivi des temps et charges de travail, nous avons enfin été entendus.

Nous demandons également la confirmation qu’une réunion sera tenue avec la DRH sur notre revendication du droit à la déconnexion comme cela nous a été indiqué lors de la dernière réunion égalité professionnelle du 8 septembre 2015.

Au-delà de ces 1ers sujets, 2 réunions cette année ont permis d’aboutir au plan d’actions proposé aujourd’hui au vote du CTM.

Le plan porte sur les années 2015 à 2017. 2015 est déjà bien entamé !

A ce jour le bilan est le suivant :

- Le RSC sera intégré aux bilans sociaux, du moins une partie des indicateurs seulement puisque une note du SG du 28/07/14 en a demandé une simplification pour l'année 2014 étant donné les difficultés rencontrées par les services pour les fournir.
 - **Ceci est donc un premier point d'attention que nous soulevons : donner les moyens humains et techniques aux services d'élaborer les indicateurs complets du RSC.**
- des formations ont été mises en place, mais des difficultés sont apparues quant à leur suivi. En particulier l'encadrement émettrait de fortes réticences à suivre ces formations à tel point que celles-ci ont dû être transformées en quelques heures de discours dispensées dans un cadre plus large !
 - **voici donc un 2^{ème} point auquel le ministère doit apporter une réponse et des solutions d'améliorations. Comment impliquer l'encadrement et surtout comment lui donner les moyens de prendre en compte cet enjeu dans les actes de management ?**
- Un réseau de référent-e-s a été structuré dans la presque totalité des services. Ce réseau et les référent-e-s sont quasiment inconnu des agent-e-s, et à peine plus des représentant-e-s syndicaux locaux.
 - La communication sur l'égalité professionnelle fait partie des moyens d'action. Nous demandons que le réseau des référents soit valorisé auprès des agent-e-s et en particulier de l'encadrement. Il est indispensable dans le même temps de donner aux référent-e-s les moyens d'agir et les reconnaître pour cette responsabilité supplémentaire qu'elles et ils ont accepté.

A vrai dire, nous pourrions reprendre nombre d'actions inscrites dans le plan proposé aujourd'hui, mais le temps nous manquerait. Nous avons voulu citer ces 3 exemples car ils sont symptomatiques des difficultés soulevées par la mise en œuvre concrète et efficace du plan : les élu-e-s en CAP par exemple n'ont pas encore vu dans leur activité la traduction des engagements pris par le ministère. Pas ou peu de données genrées, pas d'échanges sur les questions d'égalité professionnelle...

Si le plan propose d'identifier les états de discriminations, ce qui est une première priorité, d'en rechercher les facteurs, il reste flou ou n'engage en rien sur les réponses qu'apporterait l'administration. La question de l'efficacité de l'action du ministère en matière d'égalité sera alors posée.

Le travail devra donc se poursuivre pour qu'il soit décliné avec des actions mesurables et pour qu'un bilan argumenté puisse être établi.

Malgré ces réserves qui peuvent paraître nombreuses, nous nous prononcerons pour ce plan car il est urgent d'agir et de poursuivre le travail engagé et que le travail va dans le bon sens. Mais ce n'est pas un blanc seing car ce vote est porteur d'exigences vis-à-vis de l'administration. Nous demandons :

- Que les objectifs soient chiffrés ou quantifiés
- une véritable implication des directions

- un engagement sur les mesures futures à prendre au regard des bilans qui nous seront communiqués (mesures sociales, modification des pratiques dans la gestion des déroulements de carrières, suppressions des facteurs de discriminations...)
- Enfin il est indispensable d'avoir un engagement sur les moyens à venir et notamment les moyens budgétaires.



Déclaration au **Comité technique ministériel du 1^{er} octobre 2015**

Madame la Ministre de l'Écologie,
Madame la Ministre de Logement,
Mesdames et Messieurs,
Camarades,

Cette déclaration vous interpelle au nom de nos quatre fédérations : FO – CGT – FSU et Solidaires.

Vous avez sacrifié aujourd'hui à la rituelle présentation du projet de loi de finances 2016 de vos ministères, vous pliant à deux autres rituels :

- une maltraitance plus particulièrement ciblée sur nos ministères depuis que la MAP a succédé à la RGPP,
- sa présentation aux personnels après avoir communiqué à la presse hier.

Vous ne nous apprenez donc rien que nous ne savions déjà, ni le mépris témoigné par ce Gouvernement à l'égard des fonctionnaires, ni la destruction qu'il poursuit, PLF après PLF, du Service public républicain. Ainsi, pendant que le gouvernement prépare sa belle vitrine pour la COP 21, nos ministères font partie des plus gros contributeurs à la cure d'austérité :

- au MEDDE : moins 671 postes auxquels « s'ajoutent » moins 100 postes à la DGAC, et moins 106 millions d'euros,
- au MLETR moins 261 postes et moins 296 millions d'euros sans parler des Établissements publics !

Ces baisses d'effectifs et de moyens de fonctionnement alliés aux transferts de compétences, aux privatisations de missions (autoroutes, sécurité routière, météo, IGN...) conduisent à des baisses de niveau de services et à une forte dégradation des conditions de travail des personnels.

Tout ceci dans un contexte de poursuite du gel du point d'indice qui dure depuis 2010, de mesures catégorielles nulles dès 2016, d'un plan de requalification qui ne concernerait que ... 2% des personnels et d'imposition du RIFSEEP malgré son refus par toutes les organisations syndicales. RIFSEEP pour lequel vous êtes restées en-deçà de votre collègue ministre de l'Agriculture, en ne demandant pas de dérogation pour tous vos agents de catégorie C, et n'avez pas eu la cohérence, en demandant l'exemption pour les corps techniques, d'y inclure vos personnels de statut environnement.

A nous donc de vous informer des attentes des personnels ne sachant pas si, à l'instar de la rétention d'information descendante dont ils sont victimes de la part de l'administration, vous ne subiriez pas vous-mêmes une même rétention d'informations dans l'autre sens.

Suite à la mobilisation des représentants en région de nos quatre organisations dans le cadre de la réforme territoriale, le 2 juillet dernier, vous aviez bien voulu assurer les personnels de votre choix de préserver leurs missions et les assurer que vous veilleriez à la cohérence des propositions des préfets.

De son côté, le Secrétaire général de vos ministères a accepté le principe du desserrement du calendrier de restructuration des DREAL des régions fusionnantes.

Il apparaît aujourd'hui que ces deux acquis ne sont cependant pas suffisants à l'aune de la poursuite de velléités externes à garder la main.

C'est aussi vrai, au sein du gouvernement pour ce qui concerne vos prérogatives, qu'au sein de la « préfectorale » pour ce qui relève des prérogatives des directions régionales et même parfois inter-départementales ou interrégionales placées sous votre autorité ainsi que d'opérateurs placés sous votre tutelle.

Et, sauf à ce qu'au nom de la solidarité gouvernementale vous ayez renoncé à assurer l'exercice de vos charges, nous vous demandons de mettre votre administration, à tous ses niveaux, en capacité de placer sous le signe de la loyauté et de la transparence les concertations engagées avec les représentants des personnels.

C'est par un Communiqué de presse que le Premier ministre nous informait, le 31 juillet dernier, des décisions qu'il avait arrêtées concernant le devenir, entre autres, des DREAL fusionnantes au 1^{er} janvier prochain.

Et alors que nombre de macro-organigrammes déjà élaborés dans cette perspective semblent avoir été - au moins pour partie - invalidés par la MICORE (Mission de Coordination de la réforme des services déconcentrés de l'État), votre administration refuse encore de seulement nous informer de ses recommandations.

Tout comme elle refuse d'assurer un pilotage de ses services quand ceux-ci :

- échafaudent des projets pour lesquels ils n'ont aucune commande (comme dans les DREAL non fusionnantes),
- élaborent des projets dans le plus grand désordre calendaire (en laissant par exemple les DREAL fusionnantes élaborer des processus de prépositionnement avant même que nous n'ayons commencé à en examiner le cadrage ministériel ici même),
- mettent en fait à profit l'élaboration de leurs projets pour tenter de remettre en cause des dispositifs législatifs (comme en matière de résidence administrative) ... quand ce ne sont des dispositifs réglementaires encore en discussion à la Fonction publique (comme en matière de travail sur site).

C'est si vrai que même des projets de restructurations internes, comme le démantèlement de Bison futé CRIRC et CNIR se font dans le dos des personnels.

Les personnels du service public de l'Environnement sont mobilisés pour la défense de leurs missions de biodiversité et de protection des milieux et pour la reconnaissance de leur travail et qualifications passant notamment par des revalorisations statutaires. Ils veulent des réponses précises à leurs revendications pour les ATE et TE, la sortie du nouveau statut de contractuels, le maintien de leur régime de prévoyance (Agences de l'eau), des recrutements et l'arrêt des baisses d'effectifs.

Outre la non revalorisation des grilles, ils vivent des baisses de leurs régimes indemnitaires depuis l'été, des menaces de sanctions, et même comme à l'ONEMA une tentative de faire rembourser des primes pourtant perçues en toute honnêteté. Décidément les « préalables sociaux » à la création de l'AFB ne sont pas au rendez-vous, comme votre réponse à l'appel de Strasbourg de mai dernier pour les moyens supplémentaires de crédits État, pour les effectifs et moyens de la future AFB et aux estimations des deux rapports de préfiguration AFB de 2013 (Jean Marc Michel) et 2015 (Olivier Laroussinie) de 200 M€/an supplémentaires.

Nous ne sommes pas dupes lorsque votre administration tire prétexte d'un anti-jacobinisme de circonstance pour ne pas avoir à répondre à nos interrogations en matière de pilotage des services et établissements publics de vos ministères. L'annonce depuis mars 2015 d'un projet de directive nationale d'orientation-DNO « Ingénierie territoriale de l'État et de ses établissements publics », réitérée au dernier Comité interministériel ruralité et territoires de Vesoul, devrait donner lieu à une concertation avec les représentants des personnels. Après les suppressions ces dernières années de l'ingénierie publique, il faut donner des moyens aux missions des DDT(M) pour répondre aux besoins diversifiés de tous les territoires, et ne pas verser dans la magie des mots « Nouveau conseil aux territoires », « Appels à projets » sur tous sujets hebdomadaires...

S'il s'agit de donner l'illusion, la ficelle est trop grosse !

Après que le ministère de l'Intérieur ait fini de mettre la main sur tout ce qui se rapporte au domaine routier (de la prévention à la sécurité en passant par l'information et l'éducation routières), préparez-vous ainsi l'épésation de tout ce qui n'aura bientôt pas été privatisé de l'entretien et l'exploitation de ses infrastructures ?

Constatant son absence ici-même, on peut légitimement se demander si M. Alain VIDALIES n'est pas parti présenter le PLF 2016 d

u CTM du ministère ... de l'Intérieur, aux côtés de M. Bernard CAZENEUVE, quasi-tutelle de fait du Secrétariat d'État aux Transports ?

Tout comme si on ne discutera bientôt pas de la valeur du point d'indice, des temps de travail et des questions statutaires avec M. Emmanuel MACRON ... Ministre avec qui se discute aujourd'hui des pans entiers de la politique des transports (Cars et Gares routières, rallongement des concessions autoroutières...), des pans entiers de la politique Logement (chute des crédits d'aides à la pierre, baisse des APL, pompage des fonds pour le logement des salariés...) !

...au ministère de l'Austérité ?

Il est grand temps que vous :

- démontriez votre détermination à garder la main sur votre administration,
- assuriez un pilotage ministériel - et transparent - de vos services,
- témoigniez de votre volonté, au travers de leur gestion, de demeurer aux côtés – et non envers et contre – les personnels de vos ministères.

Ce ne sont pas des discours que nous attendons, mais des actes !

Nous serons bientôt fixés, par la force des calendriers contraints, sur un certain nombre de points, tant dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de la réforme territoriale de l'État qu'en matière de cycles de mobilités ou de régimes indemnitaires.

Et nous verrons si le réchauffement du climat social ne doit pas s'inviter à la COP 21 !

Car nous portons dans cette enceinte, les luttes en cours dans les territoires, notamment les DREAL -fusionnantes ou pas-, chez les personnels de l'environnement -AFB, quasi-statut- et dans vos Établissements publics.

En solidarité avec tous ces agents qui se mobilisent pour leur avenir et celui de notre service public, nos quatre organisations vont quitter le CTM afin d'exprimer notre désaccord unanime sur la politique actuelle du gouvernement - avec son cortège de baisse d'effectifs, de budget, de politique territoriale que vous osez appeler "réforme" – et à laquelle vous êtes associés.

Je vous remercie



Paris, le 1^{er} octobre 2015

CTM 1^{er} octobre 2015 : Projet de Budget 2016 :

L'art de la com'...

Si d'autres syndicats se sont félicités des annonces, ce sont en fait deux ministres satisfaites -des réductions d'emplois et de moyens budgétaires- qui se sont employées à donner du relief à quelques éléments bien creux.

L'art de la communication...

Ainsi par exemple l'affichage de 1 400 recrutements pour éluder les chiffres en relief :

- au MEDDE : moins 671 postes auxquels « s'ajoutent » moins 100 postes à la DGAC,
- au MLETR moins 261 postes,

en taisant les suppressions d'emplois dans les Établissements publics !

Ou encore des moyens supplémentaires dégagés au travers des crédits d'impôts pour éluder :

- les moins 106 millions d'euros au MEDDE,
- les moins 296 millions d'euros au MLETR,

et ce, toujours en taisant les baisses de moyens des Établissements publics !

Un catalogue à la Prévert qui ne présente en fait que :

Des plats alléchants (comme l'intégration de C Environnement en B Environnement et le NES sans fusion pour les B Environnement)...

...mais réchauffés et de portion congrue puisqu'il s'agit de n'intégrer, à partir de 2016, que 150 ATE qui auraient déjà dû l'être depuis ... 2011 !

Ou des plats indigestes, comme l'augmentation des moyens dédiés aux mesures d'accompagnement - non revalorisées de longue date -, en d'autres termes, la promesse de faire bénéficier à de plus en plus d'agents de ces aides ... aux mobilités forcées dans le cadre de la réforme territoriale de l'État et des restructurations et réformes en cascade !

Les mobilisations engagées depuis maintenant deux ans contre les velléités interministérielles de réduire à 2 les cycles de mobilités continuent à payer puisque, après avoir sauvé le cycle 2015-1, puis les trois cycles de l'année 2015, le Secrétaire général a annoncé que les 3 cycles seront maintenus en 2016.

C'est dire si les personnels peuvent miser sur le syndicalisme de lutte ... et si ces luttes doivent se poursuivre et s'amplifier.

...nous ne sommes pas dupes !



Déclaration des représentants du personnel des DREAL Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine à la réunion conjointe des Comités Techniques du 7 octobre 2015

Monsieur le Préfet préfigurateur,

Madame la Directrice préfiguratrice de la DREAL ACAL,

Les représentants des personnels siégeant dans les comités techniques (CT) des DREAL Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine ont été convoqués aujourd'hui pour une réunion conjointe des CT. Les points inscrits à l'ordre du jour ne feront l'objet que d'une simple information.

Des documents d'accompagnement ont été transmis le 29 septembre. Ils sont incomplets au regard de l'ordre du jour et de notre demande à ce sujet dans notre courrier du 24 septembre.

Nous rappelons une nouvelle fois nos revendications, qui sont :

- de pouvoir disposer du macro-organigramme avec les effectifs par service métier et leur projection par site, ainsi que du rapport de la MICORE,
- que soit confirmé le maintien des effectifs actuels présents par domaine métier sur chaque site au-delà de 2019,
- que l'engagement d'absence de mobilité géographique forcée soit respectée et que les mobilités fonctionnelles restent l'exception,
- que soit mise en place une concertation avec les représentants du personnel pour l'élaboration de l'étude d'impact.

Concernant les modalités d'élaboration des micro-organigrammes, nous avons constaté une très grande hétérogénéité dans leur construction et une absence de concertation ou une concertation limitée des personnels selon les services.

Nous exigeons :

- un report du rendu des micro-organigrammes par les chefs de services préfigurateurs à la directrice préfiguratrice, qui devra disposer du même délai pour rendre sa copie au préfet,
- que les différents projets soient présentés et concertés dès que possible avec les agents avec la tenue systématique d'une AG par service,
- que les micro-organigrammes soient présentés en CT conjoint dans un temps suffisant pour pouvoir les modifier avant leur transmission par la directrice préfiguratrice au préfet.

Enfin, nous demandons que le pré-positionnement puisse se faire jusqu'à la fin du 1er semestre 2016 selon des modalités acceptables et réalistes en termes de calendrier et de méthode.

Les risques psycho-sociaux liés à ce « plan social » sans précédent et à la manière dont il est conduit sont majeurs. La prévention de ces risques est une priorité. Vous et vos chefs de services êtes responsables de la santé et des conditions de travail des agents de vos services. Il vous appartient donc de mener cette réforme dans la transparence et le respect que vous devez à tous les agents.

Les représentants du personnel siégeant aux CT des trois DREAL de l'ACAL :

- **dénoncent l'absence d'un véritable dialogue social et le calendrier irréaliste de la réforme,**
- **exigent que nous soit communiqué le tableau des effectifs physiques, les postes vacants et les ETP 2015 par service et par site aujourd'hui et en 2019 (y compris CPCM, UT et PSI),**
- **exigent que soit arrêté un agenda social qui fixe les dates de concertation des représentants du personnel et de l'équipe-projet de préfiguration d'ici le 31 octobre pour les micro-organigrammes, avant le 31 décembre pour l'arrêté de création de la nouvelle DREAL et au-delà.**



Décroisement MAAF-MEDDE - Réduire l'incertitude: exigence de service public et de respect ! Il est temps de choisir les agents et les missions (et non les « cibles » de réduction)...
Suites de la réunion de fin septembre



Suites de la réunion du 25 septembre 2015 avec les OS des 2 ministères... l'administration était notamment représentée par Mme BOSSY (au SG MAAF) et Mr Chataigner (au SG MEDDE), le groupement des directeurs de DDT(M).

Délégation CGT : Francis COMBROUZE, Jean Yves THERIN et Claude PESTELARD

La CGT est, une fois de plus, intervenue sur le caractère anxiogène de ce décroisement pour les agents au vu du bilan de première phase : au 1er janvier 2016, 417 agents (correspondant à 378,3 ETPT Eau/Risques et 22,3 supports).

Les personnels concernés des DDT(M) vont-ils devenir des sous groupes de « retenus » ou de « recalés » des première (2016), seconde (2017 : 275 ETPT) et troisième phase (2018 : 276 ETPT) ?
Cette méthode est dangereuse pour les agents, la cohésion des équipes, la continuité des missions !

La notion de volontariat n'est pas compatible avec celle de « volontaire désigné ». Les critères de choix des agents retenus, remplissant pourtant les critères missions, s'avèrent non explicites !

En d'autres termes, l'administration au nom d'un arbitrage « décroisement » budgétaire de l'été 2013 installe jusqu'en 2018 de **l'incertitude personnelle et fonctionnelle**...En ajoutant, selon les DDT(M) la **punition** de la réduction de l'écart entre les cibles décroissantes d'effectifs, d'une part, et les réalités des effectifs, missions et besoins, d'autre part.

Nous rappelons en outre à l'administration les agressions subies par les agents du fait d'agissements de certains agriculteurs à l'encontre des locaux et personnels (par exemple cet été Calvados, Isère ; qui s'inscrivent dans une longue série ciblant des DDT(M) ou des SD de l'ONEMA...). Et les déclarations du Premier ministre sur la « pause » réglementaire contredisent les besoins révélés par les retards sur les objectifs européens et engagements nationaux de qualité des eaux, les priorités affichées pour la biodiversité, ou la prévention des risques naturels. Cela est pourtant au cœur des missions des programmes 113 (Eau et Biodiversité) et 181 (Prévention des risques) !

(lire au verso/nos demandes et les réponses données et... à venir de l'administration)

La CGT formule plusieurs demandes et propositions à l'administration pour qu'elle... :

- **concrétise** la garantie de volontariat sur les décroissements (en reprenant et simplifiant dans le projet de note de service la formule du document-cadre « y compris si cela conduit à un sureffectif dans la structure »), qui doit s'appliquer aux programmes correspondant aux missions « agricoles » comme « écologie »),
- **donne la consigne** d'éviter toute « réorganisation » en cascade (le représentant du groupement des DDT reconnaît qu'en moyenne par DDT(M) seulement 1 à 2 fiche de poste a été modifiée dans la première phase),
- **consulte** le CT de la DDT(M) sur l'état des postes, les modifications éventuelles de fiches de postes (à soumettre au préalable aux intéressés) et reconnaisse le rôle des CAP dès lors qu'il y a des mutations (alors qu'elle veut limiter la consultation des CT aux modifications réglementaires d'organisation et contourner les CAP),
- **modifie** dans la partie réflexion stratégique de son projet de note le descriptif des missions « Eau » (oubli des politiques de l'eau, SAGE, GEMAPI... tout ne se résume pas à « police de l'eau »), « Biodiversité » (oubli des espaces protégés...), « Risques naturel » à développer... Ainsi que celui relatif aux missions agriculture et forêt dites « proches des missions environnement » repositionnées au sein de postes MAAF...
- **ouvre** le dossier des « clandestins », c'est à dire des agents MAAF exerçant d'autres fonctions que celles mentionnées sur leur programme de rattachement, avec des données chiffrées,
- **précise** le nombre de « vacataires permanents » sur des postes et missions MAAF, en « compensation » des fonctionnaires réduits d'année en année, et les moyens et modalités de leur intégration,
- **réunisse** les organisations syndicales sur le sujet particulier des décharges syndicales d'activités d'agents MAAF dans le contexte du décroissement.

En réponse à nos demandes, l'administration doit réécrire son projet de note de service qu'elle nous retransmettra vers le 15 octobre. Elle n'a pas contesté nos demandes de modification, mais a gardé le silence sur l'ajout de la mention « y compris en cas de sureffectif », et est apparue très perplexe sur la saisine des CAP... *En substance, elle a reconnu qu'elle se serait bien passée de cet exercice décroissement... Nous verrons si le projet de note est modifié !*

Elle rappelle qu'elle garantit à tous les agents de rester dans la même DDT(M), (pas de mobilité géographique imposée, sauf des problèmes de localisation fonctionnelle ajoute-t-elle...), mais assume des mobilités fonctionnelles imposées ! Elle rappelle que les « clandestins MAAF » ne sont pas visés par le décroissement, mais reconnaît le problème qu'elle situe à environ 400 agents en demandant du temps pour quantifier et préciser les choses, comme sur le sujet des vacataires permanents... Elle doit nous transmettre les cibles d'effectifs actualisés par DDT(M). Le cas des décharges d'activités syndicales fera l'objet d'une réunion de travail avec les OS.

Notre avis : le bilan de la première phase est que l'administration ne parvient pas à réduire le caractère anxiogène de l'exercice « décroissement ». Et cela devrait s'amplifier jusqu'en 2018, si rien ne change... Elle doit donc apporter des réponses à nos demandes pour stabiliser les personnels et les missions. Dans les DDT(M) réunir les CT sur ce sujet est un impératif !

**BUDGET 2016 : TOUJOURS PLUS D'AUSTÉRITÉ,
D'INJUSTICE ET D'INEFFICACITÉ !**

Inefficaces, les politiques mises en œuvre par les pouvoirs publics, sous l'aiguillon des organisations patronales et plus particulièrement du Medef, ne cessent de nourrir la crise.

Contrairement aux objectifs affichés par le Gouvernement, le chômage vient d'atteindre un nouveau record avec 5 726 300 demandeurs d'emploi en métropole et dans les départements d'Outre-Mer, la croissance reste durablement atone et ne serait que de 1,5 % au titre de l'année 2016. Dans le même temps, l'augmentation du profit des entreprises et des dividendes perçus par les actionnaires se fait au détriment de l'investissement productif et de la nécessaire revalorisation des salaires et des retraites.

Dans un tel contexte, il y a besoin de mobiliser les finances publiques pour en faire un véritable outil au service d'une nouvelle dynamique de développement assurant la nécessaire transition écologique, du plein emploi, de la satisfaction des droits et des besoins fondamentaux de toutes et tous. Pour y parvenir, il y a aussi besoin de mobiliser et de développer les politiques publiques, les services publics et l'emploi public. Force est de constater que le projet de loi de finances 2016 ne poursuit pas ces ambitions.

Le budget 2016, c'est toujours plus d'austérité avec une nouvelle amputation de 16 milliards d'euros des moyens budgétaires alloués à l'action publique dont 5,1 milliards d'euros au titre du budget de l'État, 3,5 et 7,4 milliards d'euros au titre des budgets des collectivités territoriales et des régimes sociaux !

Le budget 2016, c'est toujours moins de contributions pour les entreprises au titre du pacte dit de responsabilité avec des allègements et des crédits d'impôts et de cotisations patronales au seul service de la rentabilité du capital !

Le budget 2016, c'est une attaque en règle contre l'impôt sur le revenu qui connaîtra une nouvelle baisse de 2 milliards d'euros ! C'est la négation de la nécessaire progressivité de l'impôt et de l'article 13 de la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen qui affirme que plus le contribuable dispose de facultés contributives, plus il doit payer l'impôt.

Le budget 2016, c'est, pour de nombreux ministères et d'opérateurs de l'État, de nouvelles baisses conséquentes des crédits de paiement et encore 1 495 emplois supprimés !

Le budget 2016, c'est toujours moins de crédits alloués au financement de services publics de pleine compétence et de proximité implantés sur l'ensemble du territoire national, avec d'innombrables fermetures d'administrations et de services au titre de la réforme territoriale !

Le projet de loi de Finances 2016 confirme les objectifs poursuivis par les pouvoirs publics au titre de ce quinquennat : l'aggravation et la généralisation des politiques d'austérité, la casse des politiques publiques, des services et de l'emploi publics, une injustice fiscale et sociale toujours plus grande. Hier comme aujourd'hui, ces politiques n'ont fait que nourrir la crise, les actionnaires, les marchés financiers et le capital.

Il est temps de mettre un coup d'arrêt à ces politiques ! Il est urgent de construire des lois de finances organisant une autre répartition des richesses produites par le monde du travail, y compris pour assurer le financement de toute l'action publique.

Dans cet objectif, l'UGFF-CGT appelle les personnels, actifs et retraités, fonctionnaires et non-titulaires, à faire du jeudi 8 octobre, une puissante journée de grève et de manifestations.

Montreuil, le 1^{er} octobre 2015



Compte rendu de la réunion du 29 septembre 2015
Syndicats / Cabinet des transports
**Garanties apportées aux agents
dans la mise en œuvre du plan de relance autoroutier**

Cette réunion présidée par Claude MOREL Directeur de Cabinet du secrétaire d'Etat aux transports, faisait suite à [l'audience du 1^{er} juillet 2015](#) que la CGT avait obtenue au Cabinet du secrétaire d'Etat aux transports.

Ce jour là, non seulement nous avons marqué notre ferme opposition au plan de relance autoroutier, véritable gabegie financière qui ne fait qu'amplifier la situation de rente des sociétés concessionnaires d'autoroutes (SCA), mais dénoncé l'attitude du ministère vis-à-vis des personnels dont les postes sont transférés aux SCA.

42 agents (fonctionnaires et OPA) sont concernés :

- 30 (dont 7 OPA) à la DIR Méditerranée : tunnel de Toulon et achèvement de l'itinéraire routier A50 –A57 de 12 km: SCA : ESCOTA
- 6 à DIR Centre Est : A48/A480 : élargissement de l'A480 à Grenoble : SCA : AREA
- 6 à DIR Massif Central : élargissement de l'A75 au sud de Clermont Ferrand sur 11 kms : SCA (APRR)

En effet, le MEDDE renvoyait vers les chefs de services la responsabilité de gérer presque au cas par cas ces transferts. Nous avons dénoncé l'absence de cadre national et de garanties statutaires et financières, à l'instar de ce qui s'était fait lors des transferts vers la fonction publique territoriale.

Le conseiller social de l'époque, Frédéric GUZY (parti depuis au ministère du travail) s'est engagé à fournir un document de cadrage et d'organiser une réunion avec les organisations syndicales pour discuter des garanties apportées aux personnels concernés.

Ce document « *Garanties apportées aux agents dans la mise en œuvre du plan de relance* » (ci-joint) transmis par venu par voie électronique la veille de la réunion, comporte deux parties :

1. Cas où les agents ne veulent pas être affectés au sein d'une SCA
2. Cas où les agents veulent être affectés au sein d'une SCA

La réunion a principalement portée sur la partie numéro 1 du document concernant les agents qui ne souhaitent pas être affectés à une SCA.

La partie numéro 2 consacrée aux agents qui acceptent d'être affectés au sein d'une SCA est issue du PRA4 annexe sociale et intégrée à l'avenant aux conventions de concessions et approuvée par décret en conseil d'Etat.

La CGT est intervenue dès l'ouverture de la réunion sur les garanties de rémunération pour les agents refusant le transfert. Quel que soit l'affectation, il ne doit pas y avoir de conséquences financières notamment pour les OPA qui sont souvent exclus de nombreux dispositifs d'accompagnement.

La CGT a également fortement insisté sur la nécessité de proposer le maintien en sureffectif de ces agents au sein de la DIR (MED, MC, CE).

Pour la CGT comment demander aux agents de se positionner sans réelle garantie de rémunération (OPA) et sans possibilité de retour au service d'origine si la position à la SCA ne leur convient pas.

Il est paradoxal de constater que ce que savait faire le Ministère en 2007 (loi LRL) et en 2010 et 2011 (transfert des Parcs) ne soit même pas envisagé aujourd'hui sur un périmètre qui ne concerne que 3 services (DIR MED, MC, CE).

La CGT exige des garanties pour les personnels !

Aujourd'hui, les risques de RPS sont grandissants pour les personnels. Pour exemple, depuis 4 ans les agents de la DIR MED en poste sur le tunnel de Toulon attendent, attendent, attendent encore. La pression ciblée envers les opérateurs du CIGT de Toulon, les perspectives réduites en matière de poste pour les OPA ont révélé des souffrances au travail et dans le milieu familial avec des conséquences sur la santé des agents. Avec cette tension, la CGT indique qu'aujourd'hui nous ne sommes pas à l'abri d'un geste malheureux.

Première réponse de M. MOREL:

Nous devons répondre au mieux aux agents, il nous faudra leur trouver une affectation dans des conditions financières et d'activité acceptables. Les agents ont besoin de visibilité et de propositions concrètes sur les postes qui devront être au maximum trouvés au plus près localement.

Pour la CGT, concernant les projets de services dans les DIR, ces derniers ne peuvent être engagés qu'une fois connus les agents acceptant le transfert, permettant ainsi dans la nouvelle organisation projetée que chacun retrouve un poste. Il faut que les projets intègrent la totalité des personnels impactés directement ou indirectement par des baisses du plan de charge.

Concernant les droits syndicaux et les instances, il a été précisé que les CCOPA n'étaient pas mentionnées.

De plus, les personnels MAD (OPA) restent électeurs au CTM du MEDDE et continuent de bénéficier des droits issus de ces élections. Les bilans sociaux annuels devront également être transmis aux organisations syndicales.

La CGT a rappelé sa demande de transmission des fiches d'exposition à l'amiante.

En fin de réunion M. MOREL et M. LE DALL (Adjoint au Directeur des infrastructures de transports) nous informent que le document sera modifié en tenant compte d'une partie de nos observations et transmis aux organisations syndicales. Ils nous demandent également de transmettre nos remarques sur la partie de document (partie2) non abordée à cette réunion.

Conclusion :

Nous avons toute l'image d'un ministère qui avance de manière dogmatique sans se soucier de ses personnels. Les mesures présentées sont de droit commun, il n'y a aucune mesure d'accompagnement spécifique tenant compte des particularités géographiques, statutaires et salariales.

Pour les personnels, il faut continuer à nous opposer en refusant de se plier à leurs directives.

**Il reste le rapport de force et cela commence par
[la journée de mobilisation du 8 octobre prochain !](#)**



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 55 82 88 70
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Les enjeux essentiels de la COP 21 et de l'application en France des engagements contre le changement climatique : éléments à deux mois de la Conférence

(actualisation au 7 octobre 2015)

A la veille de la 21^{ème} Conférence des Parties à la Convention Cadre sur le Changement Climatique, qui se tiendra fin novembre sous le label COP 21 Paris Le Bourget, quelques éléments d'information et d'appréciation. L'enjeu essentiel consiste à savoir si les Etats de la planète prendront et déploieront l'ensemble des décisions capables de tenir l'objectif de limiter à 2° C la hausse de la température moyenne. Cet objectif ne procède pas d'un compromis. Depuis la signature en 1992 de la Convention Cadre et celle du Protocole de Kyoto en 1997, les rapports successifs du GIECC (Groupe intergouvernemental d'experts sur le changement climatique) s'avèrent de moins en moins contestés. La force des démonstrations porte sur la responsabilité des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans les changements climatiques, la modélisation de leur évolution passée et à venir, particulièrement sur les effets pour différentes échelles géographiques. Mais les rapports accumulés portent aussi sur les orientations des actions nécessaires pour les prévenir ou atténuer leurs effets. Cependant ce ne sont pas les experts du GIECC qui décident des mesures à prendre, ce sont les gouvernements des Etats parties à la Convention. Le jeu des rapports de force, des groupes de pression, se voit démultiplier en raison de l'imbrication des politiques et intérêts en cause avec les trajectoires d'émissions de gaz à effet de serre.

La contribution de l'Union Européenne a été remise au secrétariat de la Convention après l'accord intervenu en mars dernier au Conseil. Elle vaut engagement conjoint de réduction pour l'UE et ses Etats membres au titre des « contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN) », qui doivent être remises par tous les Etats et seront évaluées par le secrétariat de la Convention avant la tenue de la Conférence. En outre la France remet un complément à cette contribution décrivant les éléments de mise en œuvre nationale. Ce document très « communicant » a été ajusté avec le contenu définitif de la loi Transition énergétique et croissance verte après sa publication au JO en août.

Les engagements UE pour 2030: - 40 % de réduction des émissions de GES par rapport au niveau 1990, 27 % d'efficacité énergétique (avec réexamen d'ici 2020 pour viser le 30 %), 27 % d'ENR (Energies Renouvelables) dans les consommations d'énergie. La répartition des efforts de réduction entre les Etats membres de l'objectif global de réduction de l'UE est un sujet qui fâche : il ne plaide pas la cause de l'UE vis-à-vis des pays tiers dits « intermédiaires » qui hésitent à s'engager dans la réduction. L'accord conclu à ce sujet au Conseil du 18 septembre « met de côté » la partie nationale des émissions de GES des entreprises les plus émettrices relevant du système de quotas (système de permis ETS), puis à soumettre le reste des émissions à des trajectoires nationales à préciser selon des indicateurs de moyenne de revenu par habitant par Etat membre de l'UE.

Ces engagements sont complétés en France par ceux inscrits dans la loi transition énergétique à échéance de 2030 : - 40 % de réduction des émissions de GES par rapport à 1990, - 30 % d'énergies fossiles par rapport aux consommations de 2012, 32 % d'ENR dans les consommations finales d'énergie et 40 % dans la production d'électricité. **Ils sont assortis des deux objectifs suivants, qui ont été contestés notamment par la CGT et les plus controversés lors des débats préparatoires à la loi** : réduction de 50 % la consommation énergétique finale en 2050 par rapport à 2012 et baisse de la part du nucléaire dans l'électricité à 50 % en 2025 (cette part s' établit à près de 80 % ces dernières années). La CGT estime que graver dans la loi la réduction de moitié de la consommation finale d'énergie dans 35 ans, quelque soit le contenu carbone des énergies et le niveau des besoins à satisfaire dans tous les secteurs, relève de l' arbitraire sans justification. De même la réduction à 50 % de la part du nucléaire dans le mix électrique en 10 ans n' est étayée ni par la lutte contre les GES, ni par la programmation d' investissements garantissant la disponibilité d'électricité non carbonée et à des prix accessibles relevant d' une péréquation tarifaire.

Laurence Tubiana (Ambassadrice responsable de la négociation pour la France) a souligné l'imbrication de trois éléments clefs de la négociation à conclure pour la COP 21 : **niveau des engagements nationaux** de réduction à partir de 2020 selon la synthèse du secrétariat, **paquet financier avec les volets** aides aux actions de transition énergétique, mais aussi d'adaptation aux effets du changement climatique, **engagements volontaires** des acteurs privés...

Cinq points s'avèrent difficiles dans cette négociation...

- Le niveau d'ambition de réduction des émissions de GES au regard de la prévention du réchauffement climatique et de ses effets. Début septembre, près de 60 pays représentant un peu moins de 60 % du total des émissions avaient remis leur contribution. Au 1er octobre, 147 pays avaient rendu leur copie représentant 80 % des émissions mondiales. Une première agrégation de ces engagements révèle que le réchauffement ne serait contenu que de 3°C au mieux. L' analyse de synthèse à produire par le secrétariat devrait certainement révéler et préciser l' écart important séparant l' addition des réductions annoncées et celle de la trajectoire de réduction permettant de rester sous la barre du réchauffement des 2°C. Si cela donne + 3°C, les clauses de réexamen à plus tard des engagements de réduction risquent de devenir l' échappatoire commode...
- Les marges d'interprétation de la notion de « responsabilités communes mais différenciées » entre pays dits « développés et en développement ». Au contraire du Protocole de Kyoto, qui limite à une liste de pays industrialisés les engagements de réduction, tous les pays doivent soumettre des engagements de réduction au titre de la convention. Les pays en développement doivent bénéficier des aides financières provenant des pays développés. L' évaluation critique et l' avenir d' instruments développés sous l' égide de la Convention ou du Protocole de Kyoto devraient être à l' ordre du jour. Ainsi des mécanismes de mise en œuvre conjointe (MOC) ou de développement propre (MDP), prévus pour créditer (note 1) les engagements de réduction de GES des entreprises ou des Etats des pays dits industrialisés des réductions d' émissions obtenues par des investissements réalisés dans un autre pays industrialisé ou en développement
- Le caractère légalement contraignant (ou non) des différents éléments de l'accord
- L'équilibre à trouver entre les actions de réduction des émissions, celles d'adaptation aux effets du changement climatique et celles liées à la notion de pertes et dommages
- La réalité et la traçabilité des financements et aides à hauteur des 100 Mds par an de dollars demandés à l'échéance de 2020, qui correspond à l' entrée en vigueur des engagements pris à la COP 21

La place du travail et du mouvement syndical dans les négociations ?

En réponse à la CGT, l' Ambassadrice Laurence Tubiana estime que les éléments sur la place du monde du travail, les formations et qualifications, qui avaient disparu du texte agréé à la Conférence de Lima en 2014, ont été préservés en vue de la COP 21. Les intérêts du monde du travail sont défendus, auprès des Etats et des groupes d' acteurs non gouvernementaux, par la Confédération syndicale internationale (CSI) et la Confédération européenne des syndicats (CES). Les items à faire valoir ne font pas consensus dans les négociations : Accès à l' énergie pour que celle-ci constitue un droit réel universel (comme pour l' accès à l' eau). Justice sociale contre les tenants des théories économiques de « la discrimination par les prix » et du « consentement à payer des individus ». Elévation et rémunération des qualifications des salariés confrontés aux changements indispensables à la mise en œuvre des transitions énergétiques. Rôle des Etats, des services publics et de la planification à tout niveau, avec participation démocratique des citoyens et des salariés, pour combattre le poids grandissant des critères financiers des sociétés transnationales ou celles de plus petite taille à imposer leurs décisions sur tous les segments des énergies et de leur utilisation. (Re) Localisation des productions, circuits courts. Rémunération des producteurs locaux. Investissements dans la recherche-développement. Economie circulaire... Bref faire entrer dans la vie réelle le développement humain durable que la CGT revendique.

Mobilisations pendant la COP 21 !

Signataire et membre avec des dizaines d'autres organisations de tous horizons de la plate forme Coalition Climat 21, la CGT appelle à participer à la manifestation qui se déroulera à Paris le 29 novembre à l'ouverture de la COP 21, ainsi qu'à celles organisées dans plusieurs régions. Durant la Conférence au Bourget en Seine-Saint-Denis, elle participera à des événements et débats organisés dans le village de la société civile avec les ONG, associations, mouvements et syndicats du monde entier. A Montreuil, les 5 et 6 décembre se tiendront les différentes initiatives du Sommet Citoyen avec Forum Climat, Village mondial des Alternatives, une marche paysanne...

Enjeux de l'application par la France des engagements « climat »

Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) et budgets carbone

La SNBC doit être adoptée dans les semaines qui viennent en application de la loi Transition énergétique. Elle fixe le cap et la marche à suivre pour respecter les objectifs de réduction des émissions de GES. Par rapport à 1990, baisse de 40 % en 2030 et baisse de 75 % en 2050, ce que l'on appelle le facteur 4. Elle comporte des « budgets carbone », plafonds d'émissions fixés par périodes de 4/5 ans : 2015-2018, 2019-2023, 2024-2028. Elle décline des recommandations générales et sectorielles.

Dans son avis du 24 septembre dernier sur le projet de SNBC, le Conseil national de la transition écologique (CNTE) pointe avec raison des insuffisances de mesures ou d'engagements, qu'ils soient transversaux ou sectoriels. La CGT a voté cet avis après amendements. Ils portent en particulier sur les points suivants. Liens à renforcer entre SNBC, réduction des polluants atmosphériques hors GES et meilleure gestion de la biodiversité. Localisation des activités vis à vis de l'écart croissant entre émissions françaises et empreinte carbone de la France (voir ci-dessous ces deux approches et l'effet « délocalisations »/mondialisation/concurrence). Le besoin d'inscrire l'évolution de la fiscalité énergétique dans une réforme fiscale d'ensemble prenant en compte l'ensemble des coûts sociaux et

environnementaux. Le rôle que devrait tenir la planification territoriale à tous niveaux dans la réduction de l'éloignement domicile/travail et l'équilibre des activités dans tous les territoires. Le manque d'ambition des mesures visant le report modal des alternatives au fret routier au vu du non respect des objectifs votés dans les lois d'application des engagements « Grenelle ».

La CGT a rappelé par ailleurs quatre éléments de désaccords majeurs avec la loi de transition énergétique :

- La diminution de 50 % de la consommation énergétique à l'horizon 2050 paraît irréaliste en raison de notre démographie, de la précarité énergétique croissante, des moyens nécessaires à une isolation massive des bâtiments existants, et de la réindustrialisation indispensable du pays,

- La réduction à 50 % de la part nucléaire dans le mix énergétique électrique nationale en 2025, arbitraire et sans rapport avec la réduction des émissions de GES, alors que les ENR ne sont pas prêtes à prendre le relais dans ces proportions,

- La privatisation des barrages hydrauliques, producteurs d'une électricité décarbonée à faible coût et éléments clés pour l'équilibre énergétique, la gestion de l'eau et le redémarrage des centrales,

- Le peu de place réservé par la loi à l'enjeu des transports, l'absence d'investissements vers les modes alternatifs à la route et de mise en œuvre d'une politique multimodale intégrant tous les modes, le dumping social, environnemental et économique du transport routier dont les coûts externes (pollution, entretien des infrastructures, etc...) sont supportés par les impôts des citoyens.

Emissions en France et Empreinte carbone de la France

Depuis 1990, les émissions nationales des 6 gaz à effet de serre (GES) ont **baissé de 11 %**. Après une période de relative stabilité jusqu'en 2004 (550 millions de tonnes équivalents CO₂ par an), la baisse est continue depuis 10 ans (492 Mt en 2013). Par habitant ou point de PIB le niveau d'émissions en France est l'un des moins élevés des pays développés. Atteindre le facteur 4 en 2050, baisse de 75 % des émissions signifiant 140 Mt/an, suppose une réduction annuelle moyenne de 10 Mt. Soit un rythme de réduction à amplifier au regard de la réduction moyenne annuelle réalisée de 8 Mt ces dix dernières années. C'est ce que par convention, l'on appelle une « approche territoire ».

Si l'on se réfère à « l'empreinte carbone », c'est-à-dire aux émissions de GES générées par l'ensemble des échanges économiques liés à des consommations en France, le bilan depuis 1990 s'avère beaucoup moins flatteur, en particulier du fait de l'ampleur des délocalisations industrielles et de l'importation de produits manufacturés. L'évolution de l'approche « empreinte carbone » de la France **augmente ainsi de 10 %** depuis 1990 (de 669 à 733 millions de tonnes équivalent CO₂). On en veut pour indice la part des émissions de l'industrie manufacturière dans le total des émissions nationales de GES, qui passe de 27 % en 1990 à 18 % en 2014. Et ceci ne s'explique pas majoritairement par des investissements d'efficacité énergétique. Le calcul des émissions via l'empreinte carbone fait appel à des analyses de cycle de vie intégrant les émissions de GES d'une consommation en France de produit ou de service du « berceau à la tombe », y compris le transport.

Transports bas carbone.

Les transports étant le premier secteur émetteur, 28 % du total en hausse depuis 1990 où ce secteur représentait 22 % des émissions nationales, les objectifs de reports modaux alternatifs à la route par le fer, le fluvial ou le maritime voulus par les engagements Grenelle en 2007 n'ont été tenus par aucun gouvernement ! Alors faire baisser les émissions de 29 % avant 2030 au regard des niveaux actuels, appelle à agir et non à continuer comme aujourd'hui : Loi Macron libéralisant le transport par cars, recul des investissements Etat sur la régénération des réseaux ferroviaires, fluviaux, ports, privatisation accrue et relance des autoroutes...Dumping social et sous tarification pour les entreprises des infrastructures... Les leviers sont multiples : amélioration des taux de chargement des véhicules, produire des automobiles consommant 2l au 100 km, intermodalité des réseaux aussi bien pour les usagers que pour le fret,

contribution des entreprises au versement transport, investissements dans l'amélioration des réseaux existants, planification urbaine refusant l'éloignement domicile-travail, augmenter considérablement les prix du transport routier de marchandises en faisant payer les entreprises donneurs d'ordres alors que seuls les contribuables payent les routes...

Résidentiel-Tertiaire.

Les émissions de l'ensemble des bâtiments (logements de tous types, bureaux, services, commerces...) représentent 20 % du total des émissions nationales. Cette part atteint 25 %, si l'on ajoute les émissions indirectes liées à la production d'électricité et de chaleur à usage résidentiel-tertiaire, qui sont imputées par convention au secteur de l'énergie. En dépit de la double augmentation démographique et des surfaces chauffées, la courbe des émissions du secteur résidentiel-tertiaire n'augmente plus depuis une quinzaine d'années. L'objectif cible une réduction ambitieuse de 50 % des émissions du secteur d'ici 2030 et de 85 % à l'horizon 2050 (c'est à dire le facteur 4 au regard des émissions de 1990). En raison de la durée de vie des bâtiments et de l'entrée en vigueur pour la construction neuve des normes de performances énergétiques RT2012, le gisement essentiel de réduction est bien celui de la rénovation thermique/énergétique du bâti existant. Les besoins s'avèrent considérables pour financer la rénovation lourde (isolation des façades, planchers, toitures, huisseries, VMC), le changement des équipements de chauffage au bénéfice de systèmes plus performants et moins émetteurs de GES (retrait progressif des énergies de chauffage charbon et fioul, au profit d'énergies moins ou pas carbonées). Il faudrait rénover chaque année 500 000 logements dès 2017 : or on n'est pas à la moitié ! Et la précarité énergétique progresse... Poids des charges énergie des locataires, des propriétaires modestes... Pour la CGT, on doit mobiliser tous les leviers pour changer la situation, obtenir le droit à l'énergie et la baisse des émissions. Formation des salariés et artisans du BTP pour des rénovations performantes et adaptées aux réalités. Filières régionales et nationales de production des matériaux et équipements de rénovation énergétiques. Chèque énergie pour les bas revenus ne se limitant plus au gaz et à l'électricité. Prêts à taux zéro et crédits d'impôts prenant en compte la réalité du pouvoir d'achat des emprunteurs, subventions pour les ménages modestes. Financement par la Caisse des dépôts et non par les locataires des rénovations énergétiques des immeubles des bailleurs sociaux. En complément du pôle public de l'énergie que nous revendiquons, le rôle des services publics est à renforcer dans les territoires. Outre ceux des collectivités territoriales, ceux de l'Etat en DREAL et DDT(M) mais aussi des établissements publics spécialisés (ADEME, ANAH, CEREMA...).

Note 1 : les crédits sont censés permettre le respect du niveau d'émissions annuelles alloué à une installation ou à un pays. Les réductions d'émissions obtenues par des investissements réalisés ailleurs que dans l'installation soumise à quota, ou bien ailleurs que dans le pays soumis à quota, sont mises au « crédit » de l'installation ou du pays qui a financé. Ce système peut être couplé, ou non, à celui des permis négociables consistant à échanger sur un marché la vente et l'achat de crédits de carbone. Outre des fraudes massives dans les échanges du marché ces dernières années, les interrogations sur les niveaux de prix pratiqué, la réalité de l'intérêt et de l'efficacité de ces instruments de marché dans la lutte contre les GES sont critiquées.



1^{er} octobre 2015

Chantier social personnels de l'environnement : des annonces « Royal(es) » très loin du compte et trop floues...

AFB, effectifs et moyens : circulez, il n'y a rien à voir

Lors du Comité Technique Ministériel du 1^{er} octobre sur le budget 2016 (voir notre déclaration intersyndicale), Ségolène Royal et le Secrétaire général Francis Rol-Tanguy ont fait en substance les annonces suivantes s'agissant des personnels des Etablissements Publics Environnement et de l'Agence Française pour la Biodiversité (*En italique nos commentaires*)

Le régime de prévoyance des personnels des agences de l'eau sera maintenu par publication d'un décret en Conseil d'Etat

Depuis près de deux ans, nous demandons ce maintien, la piste du décret (que nous avons envisagée), et non celle de l'amendement législatif serait maintenant retenue... Il y a urgence !

Le retard du calendrier législatif du projet de loi biodiversité (création de l'AFB au 1^{er} janvier 2017 et plus janvier 2016) ne retardera en aucun cas le « chantier social »

Certes, le chantier social est urgent mais ce qui nous importe ce sont des actes d'améliorations concrètes. Le retard de création de l'AFB permet à la Ministre de garder le silence sur nos demandes de moyens et d'effectifs supplémentaires pour ce projet. Et de ne pas « commenter » les baisses d'effectifs 2016 des établissements publics environnement ni la reconduction du prélèvement au profit du budget de l'Etat de 175 Millions d'euros sur les budgets des agences de l'eau.

Dans ces conditions, nous ne participerons pas au Comité de suivi AFB prévu le 16 octobre prochain.

La publication des textes revalorisant les grilles des contractuels Onema est imminente

Nous n'avons pas la date de publication au JO. Les protocoles transactionnels de rattrapage des pertes subies toutes ces années doivent se concrétiser dès publication de ce texte.

L'indemnité de mobilité pour les ATE/TE de l'Onema sera rétablie dans les meilleurs délais avec publication du texte

Pour nous, en aucun cas les agents ne doivent être lésés et encore moins rembourser une prime légitimement perçue. Au contraire, nous demandons que les agents soient indemnisés des derniers mois perdus.

Une réunion interministérielle se tiendra en octobre sur le nouveau statut des contractuels qui sera en tout état de cause publié en juin 2016,

Manifestement Bercy et la Fonction Publique veulent faire traîner les choses... Alors que le projet dont ils sont saisis depuis juillet ne répond pas entièrement à nos demandes, la revalorisation promise sera-t-elle un long chemin de croix ?

La titularisation au 1^{er} trimestre 2016 des contractuels Onema/ONCFS/CELRL sera possible dans le cadre de la loi Sauvadet avec des concours ou examens réservés ; les intéressés pouvant choisir ou non l'option de titularisation avec la connaissance de leurs conditions de reclassement dans le nouveau statut de contractuels

Les conditions inchangées de la loi Sauvadet ne permettent pas des conditions décentes de titularisation. A titre d'information, le bilan à ce jour pour l'ensemble du ministère est de 295 titularisations en 2014. Pour 2015, 286 postes dans les services sont ouverts aux concours et 133 dans l'ensemble des établissements publics.

L'application du NES B au corps des TE se fera sans fusion de corps avec les TS du ministère de l'agriculture ainsi qu'avec le passage de 150 ATE en TE

Le chiffre de 150 ressort du relevé de décision ministériel de 2011 et devait s'appliquer en 3 ans... Cela est donc très loin du compte ! Nous prenons acte de l'arbitrage interministériel d'abandon du projet de fusion des TE et des Techniciens du MAAF. Mais rien sur les promotions de TE vers la catégorie A...

La Ministre a rappelé son opposition au désarmement des agents exerçant des missions de police, en dépit des demandes et pressions de la FNSEA auprès du Premier Ministre. Elle a également souhaité « l'amélioration du relationnel » lors des contrôles en agriculture.

Certes les agents restent armés... Mais le schéma d'élaboration de la cartographie des cours d'eau est bien lancé... Pour un résultat incertain et en tout cas désarmant... En dépit des données sur le mauvais état de qualité des eaux et de conservation de certaines espèces, les discours du premier ministre sur la pause environnementale et la simplification des normes continuent de plus belle.

Notre mobilisation a permis la tenue d'une réunion interministérielle le 24 septembre dernier conduisant aux annonces ministérielles ci-dessus (première semaine de mobilisation des personnels à l'appel de l'intersyndicale).

Mais nous sommes très loin du compte ou des actes concrets sur la plupart des sujets. Il faut donc continuer et amplifier nos actions, en s'informant et discutant dans les HMI Inter-Etablissements. En pensant également au temps fort du 24 novembre.

Tous ensemble, rassemblons nous pour la satisfaction de nos revendications.



Protocole Parcours professionnels Carrières Rémunérations : Pourquoi la CGT ne signe pas



A l'issue de la consultation des agents menée par les organisations de la CGT Fonction publique, celles-ci ont pris la décision de ne pas signer le protocole d'accord issue de la négociation portant sur les Parcours professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) des agents de la Fonction publique.

Soulignons tout d'abord que la négociation s'est ouverte dans un contexte marqué par la politique d'austérité du gouvernement, caractérisée dans la Fonction publique par le gel de la valeur du point d'indice, les suppressions d'emplois, les réformes territoriale et hospitalière synonymes de coupes dans les budgets.

Tout en contestant radicalement cette politique, la CGT, assumant pleinement sa démarche revendicative liant propositions, négociations et luttes, s'est investie pleinement et activement dans les discussions sur PPCR.

La CGT, première organisation syndicale de la Fonction publique, a fortement œuvré avant et durant les négociations pour aboutir aux avancées contenues dans le protocole : il en va ainsi notamment des revalorisations de grille, des conversions d'une petite part des primes en points d'indice, du passage en catégorie A de la filière médico-sociale, d'un plan d'actions visant à garantir l'égalité professionnelle femmes/hommes, des 3 grades au lieu de 4 dans la catégorie C, de la garantie de dérouler deux grades sur une carrière complète, de créer un droit à la mutation volontaire dans l'hospitalière, de l'engagement de revaloriser les carrières des agents de maîtrise.

Ces points positifs sont évidemment aussi le fruit des luttes des personnels.

Ces mesures ne sont pour autant pas suffisantes pour emporter la signature de la CGT. A l'issue de la réunion de leurs organismes directeurs, les organisations CGT des trois versants de la Fonction publique ont décidé de s'adresser aux fonctionnaires et agents non-titulaires pour leur présenter les motivations de leur décision de ne pas signer le protocole.

Dans leur majorité, les réunions de consultation organisées par la CGT ont exprimé la volonté de ne pas signer ce protocole compte tenu de ses fortes insuffisances.

La première partie du protocole réaffirme de manière forte un certain nombre de principes fondamentaux quant au Statut général des fonctionnaires et à la conception républicaine de la Fonction publique, mais l'écart n'en reste pas moins considérable entre cette réaffirmation et la politique concrète de ce gouvernement qui met la Fonction publique à la diète, poursuit les suppressions de postes, coupe dans les budgets, met à mal les missions publiques. Les déclarations anti-fonctionnaires du ministre de l'Economie confirment qu'en la matière, les engagements gouvernementaux ne peuvent être pris pour argent comptant.

Les principales mesures du protocole ne sont envisagées qu'à partir de 2017, certaines étant même programmées pour n'entrer en application qu'en 2018, 2019 ou 2020, engageant ainsi le prochain gouvernement dont l'orientation

politique est pour le moins incertaine. Le gouvernement aurait dû pleinement s'engager sur la mandature actuelle. Les agents ont déjà trop attendu et ce calendrier est donc parfaitement inacceptable !

Plusieurs engagements sont trop diffus et leur application n'est pas datée. Il en va ainsi par exemple de la revalorisation statutaire des agents de maîtrise, renvoyée à un futur groupe de travail dans des conditions non définies. La suppression de l'avancement d'échelon à la durée minimale (dans les versants territorial et hospitalier) pourrait conduire à un ralentissement des déroulements de carrière. Cet allongement de carrière financerait de façon inacceptable une partie de la revalorisation des grilles.

La garantie de dérouler au moins deux grades entièrement sur une carrière complète – qui, potentiellement, constitue une avancée importante - est articulée à la détermination par décret de ratios nationaux promus-promouvables selon des modalités qui demeurent inconnues. La CGT avait demandé que cette garantie soit transcrite dans une loi et n'a pas été entendue sur ce point.

Des problèmes de reclassement apparaissent pour le passage des anciennes grilles aux nouvelles. Des agents, notamment en fin de carrière, se trouveraient sur certaines périodes à un indice inférieur à celui qu'ils auraient eu avec les grilles actuelles. Une clause de sauvegarde aurait dû être prévue pour de tels cas.

La CGT refuse l'accompagnement statutaire des restructurations dans la Fonction publique, par la référence aux corps interministériels ou à de nouvelles fusions de corps sur le versant de l'Etat.

Plusieurs des accords précédemment signés n'ont pas été pleinement appliqués. Il en va ainsi des accords sur la résorption de la précarité et sur la santé au travail. Sur plusieurs points, le gouvernement actuel n'a pas œuvré à les faire respecter. Cela pose clairement une question de confiance.

Ces raisons principales conduisent donc la CGT à ne pas signer le protocole PPCR. En refusant de

prendre en compte ces points durs que la CGT lui avait signalé de longue date, le gouvernement a pris, en toute connaissance de cause, la responsabilité que la principale organisation de la Fonction publique ne signe pas le document final. Sur des bases nouvelles, la CGT demeure disponible pour une reprise des négociations sur les enjeux de PPCR.

La CGT dénonce le chantage du gouvernement qui se dit prêt aujourd'hui, faute d'un accord, à renoncer à toute mesure de revalorisation du point d'indice et des carrières.

La CGT réaffirme la priorité absolue qui doit être donnée à l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice, augmentation sans laquelle toute réforme des carrières et des parcours professionnels est vouée à l'échec, car le décrochage avec l'inflation future annulerait les revalorisations de la grille indiciaire.

La CGT appelle les agents de la Fonction publique à agir massivement et unitairement pour porter leurs revendications en matière d'emplois, de missions, de salaires, de moyens budgétaires et de services publics de proximité.

Dans ce cadre, la journée d'action interprofessionnelle du 8 octobre constitue une étape incontournable de ce processus.

Montreuil, le 29 septembre 2015



Le gouvernement piétine la démocratie sociale



Après la décision prise hier par la CGT de ne pas le signer, le projet de protocole portant sur les Parcours professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) des agents de la Fonction publique ne peut pas faire l'objet d'un accord majoritaire tel que prévu par la loi sur le dialogue social dans la Fonction publique, accord majoritaire qui constitue un acquis démocratique pour lequel la CGT a milité et auquel elle demeure très attachée.

Confirmant son désintérêt pour la démocratie sociale, le Premier ministre vient d'annoncer que malgré cette impossibilité de parvenir à un accord majoritaire, le gouvernement appliquerait le protocole PPCR de manière unilatérale.

En échec politique avec les organisations syndicales représentatives de la Fonction publique, le gouvernement n'hésite donc pas à changer les règles du jeu et décide de passer en force.

Contrairement à ce qu'affirme Manuel VALLS, l'irresponsabilité et l'immobilisme ne sont pas du côté de la CGT qui a été force de propositions durant toute la longue négociation sur PPCR et qui a pris le temps de la plus large consultation démocratique des personnels avant d'arrêter sa position.

C'est bien le Premier ministre qui, en refusant d'entendre nos légitimes revendications sur le protocole et en passant outre le résultat des négociations, fait preuve de la plus grande irresponsabilité et d'une dérive autoritariste particulièrement préoccupantes et inacceptables.

Mis à la diète avec le gel de la valeur du point, confrontés aux suppressions d'emplois et la mise à mal des missions publiques, les agents de la Fonction publique sont aujourd'hui de surcroît méprisés dans leur expression démocratique.

La CGT appelle les personnels à construire la riposte la plus unitaire possible et à se mobiliser massivement le 8 octobre prochain à l'occasion de la journée d'action interprofessionnelle et au-delà pour obtenir les avancées indispensables à la Fonction publique et à ses agents

Montreuil, le 30 septembre 2015.